

**DEPARTEMENT
DE LA MARNE**

**ARRONDISSEMENT
DE CHALONS EN
CHAMPAGNE**

**CANTON DE
MARSON**

**COMMUNE DE
CHEPY**

Date de convocation :

28octobre 2014

Nombre de
Conseillers : 11

Présents : 9

N° 1243/2014

Objet :

**Travaux ruelle du Pont
NAUDIN**

Renforcement et
effacement du réseau
électrique réfection de la
chaussée

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission en
préfecture 14 novembre 2014
et de la publication faite, le
14 novembre 2014.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 04 NOVEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le quatre novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la mairie sous la Présidence de Monsieur Jérôme ROUSSINET, Maire

Étaient présents Mesdames Messieurs : MENISSIER Martine, VILLE Gérard, PRIEUR Christelle, VEDANI Lionel, WEBER Patrice, Mme SOURDET Joëlle, DIOUY Béatrice, RENAULT Sylvaine.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents et excusés : GIOVANNI Philippe, BALOURDET Patrice.

A été élue secrétaire : Mme MENISSIER Martine.

Le Maire rappelle à l'ensemble des conseillers le besoin d'entreprendre des travaux de renforcement et d'effacement des réseaux dans la Ruelle du Pont NAUDIN, notamment dû à la construction d'habitations dans cette ruelle.

Selon un 1^{er} devis établi par la SARL PIERRE ELECTICITE, le montant des travaux de renforcement et d'enfouissement de réseau électrique s'élèverait à 5 482.50HT.

Le Maire souligne également que la réfection et l'aménagement de la chaussée seront à prévoir dans le même temps (environs 11 000€ HT) et que ces travaux prendront en compte les projets intégrés récemment au PAVE (*Plan de mise en accessibilité* de la voirie et des aménagements des espaces publics). D'autres devis sont demandés et attendus.

Le Conseil Municipal,

Ouïe l'exposé énoncé ci-dessus,

Accepte à l'unanimité,

- d'entreprendre les travaux dans la Ruelle du Pont NAUDIN,
- le devis de la SARL PIERRE ELECTICITE,

et charge Monsieur le Maire d'accomplir toutes les formalités liées à ce dossier.

certifié conforme,

Fait à Chepy, le 14 novembre 2014

Le Maire,
J. ROUSSINET
